

SÉANCE du 29 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le onze février deux mil seize, se sont réunis à la Maison de la Pêche à Clémont, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON.

Délibération n° 2016-02-06

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Conseillers titulaires : Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Sylvie GIBOINT et Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 0

Conseillers titulaires absents : 13 - Mesdames Anne CASSIER, Martine MALLET, Fabienne CHOLLET, Claudine RUZE et Messieurs Jean CASSIER, Jean-Pierre ENGUERRAND, Charles GAMBS, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Béraud DE VOGÛE, Hervé DE POMYERS.

Pouvoir : 8 - Madame Anne CASSIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc LETOURNEAU, Monsieur Jean CASSIER donne pouvoir à Monsieur Denis MARDESSON, Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER, Madame Fabienne CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Lionel POINTARD, Monsieur Joël COULON donne pouvoir à Madame Sylvie GIBOINT, Monsieur Gérard CHALINE donne pouvoir à Monsieur Gilbert ETIEVE et Monsieur Béraud DE VOGÛE donne pouvoir à Monsieur Lucien RAFFESTIN.

Objet : ENVIRONNEMENT : Admission en non valeurs

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande formulée par le Centre des Finances Publiques d'Aubigny sur Nère ;

Le Président expose les faits.

Le Centre des Finances Publiques a présenté à la CDC une demande d'admission en non valeurs relatives à la REOM pour un montant de 284.00 € à imputer sur le compte 6541.

Le Président propose d'accepter cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 30, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'ACCEPTER cette admission en non-valeurs relative à la REOM d'un montant de 284.00 € à imputer sur le compte 6541.

Article 2 : D'AUTORISER le Président est autorisé à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 02.03.2016

Et

Publication ou Notification du : 02.03.2016

Pour extrait conforme
de ce Président,

Denis MARDESSON
16 (CHER)